

Séance du 2 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf M. GAIDOZ H. ayant donné procuration à M. MOUSEL P.

Mme MONTCHANIN O absente

Mmes NOEL S. DOBIGNY M et JÉZÉQUEL M-A sont arrivées durant la séance.

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :

Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.

Adoption de la séance du 5 octobre 2020

L'assemblée approuve la séance du 5 octobre à raison de :

12 pour et 3 contre

(Contre : POCQUET A-M ALTMAYER S. HAUTAVOINE G.)

Arrivée de Mme NOEL Sandrine à 19h05

N° 58-2020

Avis sur la Charte de Gouvernance de la CU du Grand Reims

15 pour 1 contre (M. HAUTAVOINE G.) 0 abstention

Le maire a communiqué au préalable à l'ensemble des membres du conseil municipal bien avant la réunion la charte de gouvernance de la Communauté Urbain du Grand Reims.

Ce document synthétise :

1. Les grands principes de fonctionnement de la Communauté Urbaine,

- *Le respect de la place de chaque territoire, de chaque commune et de ses élus.*
- *Un exercice des compétences respectueux de la volonté des communes et adapté à la réalité des territoires.*
- *Une organisation territoriale de proximité.*

2. Le fonctionnement institutionnel de la Communauté Urbaine

- *Le Conseil Communautaire,*
- *Le Bureau communautaire,*
- *La Conférence des maires,*
- *Les Conseils d'Orientation,*
- *Les Conférences de territoire.*

Annexe 1 : Schémas de gouvernance.

Annexe 2 : La compétence voirie transférée au Grand Reims

Après quelques échanges, le maire sollicite l'assemblée pour procéder à la communication de l'avis de chacun.

Résultat :

Avis favorable : 15

Avis défavorable : 1 (M. HAUTAVOINE G.)

N° 59-2020

Rapport d'activités 2019 de la CU du Grand Reims
Information au Conseil Municipal

16 pour 0 contre 0 abstention

Le maire a communiqué au préalable à l'ensemble des membres du conseil municipal, bien avant la réunion, le rapport d'activités 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Puis il commente notamment les activités réalisées sur le territoire correspondant à l'ancienne Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe (CCVS).

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

- 1. décide de prendre acte*** de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, joint en annexe.
- 2. S'interroge sur l'état des voiries*** à l'intérieur du périmètre du pôle territorial de la Vallée de la Suippe.
L'enveloppe de 12 000 000 € par an et pour l'ensemble des 143 communes hors la commune de Reims, sera-t-elle suffisante dans 10 ans ?

N° 60-2020

Gratification octroyée à un agent en contrat ATA auprès de la commune.

16 pour 0 contre 0 abstention

M. DESWARTVAEGER F. agent en ATA (Contrat Accroissement Temporaire d'Activité) auprès de la commune de Warmeriville depuis le 30 avril 2020.

Auparavant, il bénéficiait du dispositif dit « parcours emploi compétence » effectif depuis le 7/4/2014. La demande de prolongation d'aide formulée auprès de la DIRECCTE n'a pas aboutie. La collectivité a déjà bénéficié d'une prolongation exceptionnelle d'un an.

M. le maire propose d'accorder à M. DESWARTVAEGER devenu ATA et qui donne toute satisfaction, une gratification eu égard, le service rendu à la collectivité.

Après délibération,

L'assemblée à l'unanimité des présents, décide d'accorder une gratification à cet agent en ATA à hauteur de 300 € en remerciement de son dévouement.

N° 61-2020

Décision Modificative : Chapitre : 012 pour 6000 € - 66 pour 1820 € - 67 pour 3000 €
Virement de crédits : chapitre 65 pour 3790 €

En fonctionnement

16 pour 0 contre 0 abstention

Le maire expose à l'assemblée le besoin de procéder à des virements **de crédits en section de fonctionnement** pour les chapitres suivants :

Décision modificative :

- 012 : (article 6413 + 5250 € article 6456 + 500 € article 6475 + 250 €),
Soit 6000 € pris sur le chapitre 022 – 6000 €
- 66 : (article 6615 + 1820 €),
Soit 1820 € pris sur le chapitre 022 – 1820 €
- 67 : (article 673 + 3000 €).
Soit 3000 € pris au 022 – 3000 €.

Virement de crédits :

- 65 : (articles 6531 + 3200 € article 6533 + 80 € article 6534 + 510 €),
Soit 3790 € pris sur l'article 6574 – 3790 €

Il est donc nécessaire de doter les articles en crédits comme indiqué ci-dessus :

Inscription de crédits en fonctionnement :

Décision modificative :

Chapitre 012 :

- article 6413 + 5250 €
- article 6456 + 500 €
- article 6475 + 250 €

Chapitre 66 :

- article 6615 + 1820 € pris au 022 – 1820 €

Chapitre 67 :

- article 673 + 3000 € pris au 022 – 3000 €

Virement de crédits :

Chapitre 65 :

- articles 6531 + 3200 €
- article 6533 + 80 €
- article 6534 + 510 €),

Après délibération, l'assemblée, décide de procéder à l'inscription de ces crédits comme indiqué précédemment par décision modificative ou virement de crédits

Et charge le maire de procéder à ces virements comptables sur l'exercice 2020.

N° 62-2020

Décision Modificative : 10226 pour 7000 €
Virements de crédits : 2182 pour 14 060 € 21568 pour 16 228 €
En investissement

16 pour 0 contre 0 abstention

Le maire expose à l'assemblée le besoin de procéder à des virements de crédits en section d'investissement pour :

- reversement de la taxe d'aménagement à reverser à des particuliers ayant annulé leur permis de construire,
- Achat d'un véhicule pour le service technique,
- Effacement du réseau vidéo rue des Vagériaux.

Il est donc nécessaire de doter les articles : 10226, 2182 et 21568 en crédits comme suit :

Inscription de crédits en investissement :

- Décision modificative :

10226 : Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité : + 7000 € pris au 2031 – 7000 €

- Virements de crédits :

2182 : matériel de transport : + 14060 € pris au 2188 - 14060 €

21568 : effacement réseau vidéo surv. : + 16228 € pris au 21728 – 16228 €

Après délibération, l'assemblée, décide de procéder à l'inscription de ces crédits comme indiqué précédemment.

Et charge le maire de procéder à ces virements comptables sur l'exercice 2020.

Arrivée de Mme DOBIGNY M. à 19h48 puis Mme JÉZÉQUEL M-A. à 19h56

Rapport des commissions :

M. GRIFFON P. communique à l'assemblée la synthèse de la dernière commission des finances du 27/10/20.

M. LIESCH J-M relate les sujets évoqués lors de la dernière commission de voirie du 26/10/20.

Mme DOBIGNY M. expose les sujets traités à l'occasion de la commission fleurissement du 8/10/20

Questions diverses :

Mme Sandrine NOEL propose d'offrir une boîte de chocolats aux habitants à l'occasion de NOEL. Proposition non retenues.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu sans public, le 11 novembre à 10 h 30.

Mme JÉZÉQUEL M-A interroge le maire quant au sort des entreprises de Warmeriville face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire liée à la COVID 19. Celui-ci répond, qu'une enveloppe de 5000 € a été votée par l'assemblée courant juillet de cette année à destination des entreprises qui seraient éligibles au dispositif mis en place par l'état.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 50.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

GAIDOZ Hervé :

Absent excusé ayant donné procuration à M. MOUSEL P.

JÉZÉQUEL Marie-Annick :

CHARBEAUX Armelle :

NOEL Sandrine :

LOPES Sébastien :

HECQUET Anne :

MASSICOT Fabien :

DAVIAUD Jérôme :

MONTCHANIN Ophélie :

Absente

COTTARD Gwenaelle :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

ALTMAYER Séverine :